



Région Centre

Le Président,

**Rapport du Président du Conseil Régional
à l'Assemblée Plénière
Réunion du 29 septembre 2011
Direction des Lycées et de l'Action Educative
LA PREVENTION ET LA PROMOTION DE LA SANTE
EN ACTION**

I – CONTEXTE GENERAL :

Depuis plusieurs années, la Région Centre développe des actions d'éducation à la santé en direction des lycéens. Ces actions, menées avec le concours d'un large réseau de partenaires, ont pour but d'informer les adolescents et de favoriser leur bien-être.

La Région Centre souhaite aujourd'hui élargir et enrichir cette démarche, en mettant en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Celle-ci s'appuiera sur une approche globale de la santé des jeunes. Elle privilégiera l'inscription des projets dans une dimension territoriale et leur déclinaison à l'échelle de l'établissement de formation.

Lors de la réunion de l'assemblée régionale du 14 avril 2011, je vous ai présenté une communication intitulée « la prévention santé en action ». Nous en avons débattu et je souhaite ici rappeler quels étaient les engagements pris :

Tout d'abord, la Région Centre a décidé de renforcer les actions déjà engagées en direction des jeunes qui permettent de :

- Soutenir les projets d'établissement sur les sujets de prévention et de promotion de la santé.
- Accueillir, écouter et informer les jeunes via un réseau de « points station »
- Apporter une aide pédagogique à domicile à ceux qui sont tenus éloignés de leur établissement pour raison de santé (via le SAPAD)
- Promouvoir une alimentation saine et de qualité dans le cadre de la restauration scolaire
- Organiser des journées thématiques annuelles sur les thèmes de prévention destinées aux membres des équipes éducatives

En outre, dans la perspective de construire une politique dynamique et évolutive de Prévention et Promotion de la Santé, la Région a conduit une étude diagnostic sur le comportement des jeunes face à leur santé, qui a été confiée à l'Observatoire régional de la santé (ORS).

Enfin, s'appuyant sur l'expérience du dispositif « Apprentis Lycéens Citoyens » à la fois connu et apprécié par les établissements, la Région a engagé en parallèle une expérimentation avec 12 lycées volontaires sur la thématique prévention/ promotion de la santé, dans le cadre d'un appel à projets.

A partir des résultats des travaux conduits en 2011 et de l'évaluation des actions déjà menées, (à la fois dans les lycées expérimentaux et dans les lycées hors expérimentation), le présent rapport expose les principaux axes d'une politique globale de prévention et de promotion de la santé, en direction des jeunes.

II – BILAN DES ACTIONS PREPARATOIRES CONDUITES EN 2011

1) Le lancement d'un appel à projets à titre expérimental :

Initié dans le cadre du dispositif Lycéens Citoyens, cet appel à projets avait pour objectif :

- de contribuer au développement et à la structuration des actions de prévention et de promotion de la santé déjà menées au sein des lycées ;
- de développer la qualité des projets de prévention ;
- d'inscrire la politique de prévention dans le cadre du projet d'établissement du lycée avec l'implication de l'ensemble des membres de la communauté éducative, en complémentarité de l'infirmière ;
- d'impliquer les élèves comme acteurs à part entière ;
- de développer l'intervention de partenaires extérieurs tant associatifs que relais publics de santé.

12 lycées volontaires ont mis en place des projets de prévention et d'éducation à la santé dans trois domaines : alimentation-santé, conduites à risques ou environnement-santé.

Ces 12 lycées sont les suivants : Le Subdray à Bourges, Henri Brisson à Vierzon, Edouard Branly à Dreux, Philibert de l'Orme à Chartres, George Sand à La Chatre, Rollinat à Argenton sur Creuse, Martin Nadaud à St Pierre des Corps, Choiseul à Tours, Jean Monnet à Joué les Tours, Dessaignes à Blois, Durzy et En Foret à Montargis.

Un bilan a été effectué entre mai et juin 2011 au travers de rencontres individuelles avec chaque lycée.

Les actions conduites ont été très diverses, autant dans le contenu que dans les modalités de mise en œuvre :

- Concernant le volet alimentation, 1/3 des actions menées portent sur l'importance du petit déjeuner ; 1/3 sur la problématique de la « mal bouffe » et 1/3 sur l'amélioration de la restauration scolaire (gaspillage du pain, qualité des repas servis...) ; un lycée se distingue avec la réalisation de 460 bilans nutritionnels avec l'appui de l'Institut régional de la santé (IRSA).
- Concernant le volet « conduites à risques », les actions portent en premier sur la vie affective, la consommation de produits, l'estime de soi, la gestion du stress et les risques psychosociaux puis sur la prévention routière. Dans ce volet, le partenariat associatif est particulièrement sollicité avec une prédominance d'interventions de compagnies théâtrales interactives.
- Concernant le volet environnement/santé : les actions, moins nombreuses, portent sur des propositions d'amélioration du cadre de vie notamment en internat, sur les risques auditifs et les gestes de sécurité en atelier.

De manière générale, les lycées ont constaté que le cadre proposé dans l'appel à projet a aidé à structurer les actions de prévention menées jusque là de manière éparse au cours de l'année scolaire. De plus, l'obtention d'un financement a renforcé la légitimité de ces actions au sein même de l'établissement.

Sur la conduite du projet en établissement, il est apparu que :

- le projet doit être porté par le chef d'établissement et mobiliser l'ensemble de la communauté éducative et non la seule infirmière,

- le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté de l'établissement doit être une instance de coordination des projets et des actions de promotion/prévention santé. En effet, les établissements dans lesquels les actions sont les mieux coordonnées et les plus dynamiques sont aussi ceux dans lesquels le CESC fonctionne bien,
- les actions de Prévention, Promotion de la Santé doivent être mises en valeur auprès de la communauté éducative, des familles et des partenaires (information, communication, manifestation),
- la collaboration avec des partenaires extérieurs est à systématiser mais l'intervention doit être préparée en amont avec le porteur de projet,

2) La réalisation d'une étude par l'ORS :

Cette étude sur la santé des jeunes en lycées, conduite dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'Agence Régionale de Santé avec l'appui du Rectorat et de la DRAAF, a été confiée à l'Observatoire Régional de la Santé du Centre (Commission Permanente du 4 novembre 2010).

Elle avait pour objet de mieux connaître la perception qu'ont les lycéens de leur santé et de comprendre les comportements. Elle devait également permettre d'identifier les personnes ressources et d'élaborer des axes de prévention ciblés.

La méthodologie utilisée a été établie avec la caution scientifique du laboratoire de santé publique de l'université François Rabelais de TOURS.

L'ORS a organisé sa démarche autour de 10 questionnements :

1. La vie au lycée
2. Les activités extra scolaires
3. Les habitudes alimentaires
4. La santé perçue
5. La santé psychologique déclarée
6. Les réactions face au stress
7. La sexualité et la contraception
8. Les conduites addictives
9. Les violences et incivilités
10. Les principales préoccupations des jeunes.

Cette étude a porté sur un échantillonnage représentatif de 2 991 lycéens (pour une population initiale de 64 689 lycéens), répartis dans tous les types de filières, les typologies des lycées et les territoires.

Elle a permis de collecter des données nouvelles sur la perception (le « ressenti ») des jeunes en lycées face à leur santé et non pas simplement des données chiffrées constatées.

Elle a également permis de connaître leurs aptitudes à faire face aux problèmes de santé rencontrés (comportements annexes, personnes ressources, recherche d'informations...).

Les résultats définitifs de cette étude seront présentés lors d'une conférence régionale regroupant les élus, les jeunes, la communauté éducative, les parents d'élève...

III – PRESENTATION DE LA POLITIQUE REGIONALE « PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE »

Forte de son expérience, la Région Centre souhaite situer cette politique de prévention et promotion de la santé dans une démarche globale associant étroitement tous les acteurs de la communauté éducative, ainsi que les parents.

Elle s'inscrit dans le cadre défini par l'Organisation Mondiale de la Santé (charte d'OTTAWA du 21 novembre 1986, article 4, dernier paragraphe) :

« la promotion de la santé appuie le développement individuel et social grâce à l'information, à l'éducation pour la santé et au perfectionnement des aptitudes indispensables à la vie. Ce faisant, elle donne aux gens davantage de possibilité de contrôle de leur propre santé et de leur environnement et les rend mieux aptes à faire des choix judicieux... ».

A la différence des politiques d'éducation à la santé menées précédemment, la politique régionale de « prévention et promotion de la santé » vise à agir simultanément sur plusieurs dimensions : alimentation, conduites à risques, santé environnementale.

En outre, récusant une dimension prescriptive ou répressive, elle s'adresse directement aux jeunes, quelle que soit leur situation individuelle, et les considère comme pleinement acteurs de la prévention et de la promotion de la santé.

C'est pourquoi la Région Centre entend développer plusieurs dispositifs qu'il reviendra aux auteurs locaux de conjuguer.

D'abord destinée aux jeunes en formation dans les lycées et les CFA, cette politique sera progressivement élargie, selon des modalités spécifiques, aux jeunes relevant des établissements de formation sanitaires et sociales et des jeunes en formation professionnelle continue.

1) Un appel à projets régional dédié à la Prévention/Promotion de la santé dans les établissements de formation :

L'évaluation de l'expérimentation menée auprès des 12 lycées met en évidence l'importance de cet axe dans la constitution d'une véritable politique de Prévention/Promotion de la Santé au sein des établissements de formation.

Un appel à projets sera lancé pour chaque année scolaire. Pour 2011/2012, les projets devront être transmis entre le 30 septembre et le 10 novembre 2011. Cette date sera avancée pour les années suivantes entre mai et juillet pour prendre en compte le rythme de fonctionnement des établissements.

Le cahier des charges de l'appel à projets regroupe les trois thématiques préalablement identifiées : alimentation, conduites à risques et santé environnementale.

Le cadre d'intervention, qui figure en annexe du présent rapport, présente les objectifs auxquels devront répondre ces projets, notamment ceux de :

- développer une approche positive et globale de la santé ;
- favoriser l'accès du plus grand nombre de jeunes aux actions de prévention et promotion de la santé ;
- positionner les jeunes comme acteurs du projet ;
- impliquer les acteurs de l'établissement dans le cadre si possible du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, du Conseil intérieur ou du Conseil de perfectionnement.

Les projets seront transmis par les établissements à la Région pour être présentés en comité d'examen, constitué de membres du Conseil régional, de référents des autorités de tutelle et d'un représentant de l'ARS. La Région sera l'interlocuteur unique des établissements.

2) L'accompagnement des acteurs :

La réussite de la politique régionale de prévention et de promotion de la santé implique la mobilisation de tous les membres de la communauté éducative, notamment les parents, et la coordination de l'ensemble des partenaires extérieurs à l'établissement.

La Région Centre s'attachera à mettre en œuvre des actions d'accompagnement et à favoriser la constitution de réseaux locaux et les échanges de pratiques.

a) L'accompagnement méthodologique des porteurs de projet :

L'évaluation sur site des projets expérimentaux des lycées a permis de confirmer le besoin d'un accompagnement méthodologique pour les porteurs de projets.

En effet, élaborer un projet de prévention/promotion de la santé en équipe pluri disciplinaire au sein d'un établissement dans une perspective de trois années scolaires, requiert des compétences dont tous les porteurs de projets ne disposent pas. La mise en place d'un accompagnement permettra d'aider à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets (sur site si nécessaire).

La Région proposera aux porteurs de projet l'appui d'associations et d'intervenants et les informera des initiatives menées dans le champ de la promotion de la santé par différents acteurs, notamment : les Conseils généraux, agglomérations, communes.....

Elle mettra à leur disposition des outils de sensibilisation et d'évaluation des actions menées.

Cet accompagnement méthodologique sera inscrit dans le programme d'action 2011/2012 prévu par la convention-cadre qui associe pour trois ans le Conseil régional avec l'ARS du Centre.

b) La mise en réseau des acteurs, la mutualisation des expériences et des compétences, une ouverture vers les parents :

La Région propose d'organiser des réunions ouvertes à tous les professionnels d'un établissement ainsi qu'aux parents et à leurs représentants.

L'objectif est :

- de mutualiser les expériences et les compétences des porteurs de projet. Un établissement qui a mis en place un projet de « prévention / promotion de la santé » en travaillant plus particulièrement une thématique peut faire part de son expérience à un autre établissement ayant diagnostiqué un besoin dans cette même thématique, sans avoir pour autant mené un projet.
- d'ouvrir des temps d'échange aux parents, directement concernés et en même temps aux professionnels des établissements.

Ces réunions seront décentralisées sur l'ensemble du territoire et pourront porter sur des thématiques différentes selon les besoins spécifiques d'un département ou d'un bassin de formation et selon les actions menées par les établissements de formation.

C) La mobilisation de jeunes « relais santé » :

L'enquête sur la santé des élèves en lycées, menée par l'ORS, montre que les élèves se tournent avant tout vers leurs amis qui sont le plus souvent d'autres jeunes du même lycée ou d'un autre établissement

L'objectif est d'impliquer des jeunes afin qu'ils soient au sein de leur établissement des « relais santé ». Leur rôle consistera à proposer des actions à mener, à mobiliser les autres jeunes dans des projets de promotion / prévention de la santé et à diffuser des informations sur les actions conduites.

Différentes actions en ce sens ont été mises en place dans le cadre de l'appel à projets expérimental au cours de l'année scolaire 2011/2012. On peut citer à ce titre les exemples du lycée George Sand de la Chatre, qui a créé un parrainage entre élèves de 1ères et de seconde

sur différentes thématiques (vie affective, nutrition....) et celui du lycée en Forêt de Montargis où des élèves volontaires ont une mission de médiation.

3) L'accompagnement des jeunes pour l'accès à la contraception

La Région Centre contribuera, dans le cadre de sa politique globale de prévention-promotion de la santé à l'éducation à la sexualité et à l'accompagnement des jeunes dans l'accès à la contraception. Il aura notamment pour objectif de lutter contre les grossesses précoces et le recours à l'IVG en tant que méthode contraceptive.

A cette fin, une large concertation sera conduite avec les acteurs institutionnels, les ordres professionnels de santé, les associations et syndicats représentatifs des infirmiers/ères, les parents d'élèves et les jeunes, sur l'ensemble des moyens susceptibles de faciliter l'information des jeunes et l'accès à la contraception. Cette réflexion pourra s'enrichir des expériences menées par d'autres régions.

La Conférence Régionale de la Jeunesse sera associée à cette démarche.

4) La valorisation des projets des établissements

Une semaine régionale de la Prévention/Promotion de la Santé des jeunes sera organisée au cours du 2^{ème} trimestre de l'année scolaire.

A cette occasion, seront mises en lumière dans chaque département les actions menées dans les établissements scolaires. Une plaquette d'information sera réalisée qui recensera ces actions et rappellera les champs de l'intervention régionale.

La participation active des jeunes à cette semaine régionale sera favorisée (films témoignages des jeunes mis en ligne sur le site...).

5) Les actions existantes, maintenues ou renforcées :

a) Le maintien du dispositif de l'aide à domicile (SAPAD) :

Le bilan de ce dispositif est positif : il a permis pour l'année scolaire 2009/2010 de dispenser 1 736 heures d'enseignement pour 87 lycéens. Il a également permis d'analyser les causes de l'absentéisme : 38 pour maladie, 16 pour accident et 33 pour troubles pathologiques ou associés.

La Région centre poursuivra son partenariat avec l'URAPEP, support organisationnel du dispositif et les 6 inspections académiques,

b) Des journées thématiques générales en partenariat avec le CRDP :

Ces journées thématiques, organisées au niveau départemental ou inter-départemental, s'adressent essentiellement à la communauté éducative des établissements de formation (y compris les représentants des parents d'élèves).

L'objectif de ces journées est de croiser les regards et d'enrichir la réflexion des adultes, pour leur permettre de mieux répondre aux interrogations et aux inquiétudes des jeunes. Les thèmes seront définis sur la base des propositions de la communauté éducative.

La première journée aura lieu le 13 octobre à Beaugency ; elle sera consacrée au « Refus scolaire anxieux, quels troubles, quelles conséquences, quelle prévention ? ».

c) L'extension du réseau d'espaces « écoute » :

L'enquête montre le besoin des lycéens de parler de leurs préoccupations ; ce besoin varie selon les thématiques mais il est toujours présent.

Pour répondre à ce besoin de parler de leurs préoccupations, des espaces « écoute » ont été créés (22 dans les lycées et CFA du département du Loiret), que la Région souhaite étendre à l'ensemble du territoire régional.

Le principe des espaces « écoute » est « d'aller vers » ; il s'agit pour des psychologues extérieurs au lycée, d'agir en complémentarité et en lien avec les infirmières et les assistantes sociales, via un temps de permanence dans l'établissement. Au temps de présence avec les élèves volontaires, s'ajoutent un temps d'actions collectives (débat – interventions en classe) et un temps de réunions de travail (avec les membres concernés de l'établissement, notamment les infirmières, les assistantes sociales, les professeurs et les CPE).

D'autres espaces « écoute » sont en cours de déploiement à titre expérimental, en partenariat avec des associations spécialisées départementalisées : 2 dans le département de l'Eure et Loir, 1 dans le Loir et Cher avec le groupement régional de coopération sociale et médico-social « Addicto-centre » et 5 dans l'Indre et Loire avec l'association Espace Santé Jeunes.

IV – PROPOSITIONS DU PRESIDENT :

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil régional, réuni le 29 septembre 2011, décide :

- d'approuver la mise en place de la politique « prévention/promotion de la santé » telle que décrite ci-dessus à laquelle la Région consacrera une enveloppe annuelle de 500 000 € ;
- d'approuver le cadre d'intervention de l'appel à projets « La Prévention Promotion de la Santé en Action » qui sera lancé dans les établissements de formation (cf. annexe 1). Conformément à la délibération DAP n° 10.01.04 du 26 mars 2010 portant délégation de compétences à la Commission Permanente Régionale, cette dernière est habilitée à apporter des modifications éventuelles à ce cadre d'intervention.
- de présenter un bilan annuel de cette politique.

François BONNEAU

La Prévention Promotion de la Santé en Action

Appel à projet : Cadre d'intervention

► **Objectif global :**

Mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé en faveur des jeunes durant le temps de leur parcours de formation, à tous les moments et dans tous les espaces de leur vie scolaire, en coopération avec les acteurs et les référents concernés au niveau régional.

Cette politique vise à :

- développer une approche positive et globale de la santé
- privilégier le développement des compétences psycho sociales des jeunes
- favoriser l'accès du plus grand nombre de jeunes à la prévention et à la promotion de la santé.
- situer les jeunes comme acteurs du projet, avec par exemple la constitution d'un réseau de jeunes relais santé.
- impliquer la communauté éducative de l'établissement dans le cadre, si possible, du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, du Conseil intérieur (lycées agricoles), ou du Conseil de perfectionnement (CFA).

► **Objectifs spécifiques autour des trois axes principaux :**

1) axe alimentation /santé pour :

- sensibiliser à l'équilibre alimentaire, à la qualité nutritionnelle des produits et à la pratique d'une activité physique,
- favoriser une consommation responsable et la découverte de l'alimentation biologique,
- développer au sein de l'établissement toute action en lien avec la restauration scolaire

2) axe prévention des conduites à risque pour contribuer à développer des actions d'éducation :

- à la « sexualité/contraception, Infections Sexuellement Transmissibles »
- autour de la santé mentale : « mal être, stress, risques suicidaires, violences»,
- sur les conduites addictives,

3) axe environnement santé pour :

- favoriser des actions de prévention en lien avec l'hygiène de vie : sommeil, risques auditifs...
- contribuer à l'amélioration du cadre de vie (internat, foyer, qualité de l'air...),
- développer la prévention citoyenne autour d'actions de secourisme et de prévention routière.

► **Public cible :**

Les lycées publics et les lycées privés sous contrat relevant des ministères de l'Education Nationale et de l'Agriculture, ainsi que les CFA (3 CFA à titre expérimental pour l'année scolaire 2011/ 2012).

Ces organismes de formation sont invités à répondre à l'appel à projet annuel lancé par la Région.

► **Recevabilité des projets :**

Pour être recevables, les projets devront :

- être intégrés au projet d'établissement ;
- présenter une mise en perspective sur trois années scolaires des objectifs généraux visés,
- comporter des actions dans au moins deux des volets (sauf cas exceptionnels tenant à des circonstances particulières) parmi les suivants: axe alimentation/santé, axe prévention des conduites à risques, axe environnement/santé.
- décrire précisément pour l'année scolaire en cours les actions prévues en correspondance du budget annuel prévisionnel transmis
- inclure des indicateurs propres à l'établissement (liés à l'existant, état des lieux, diagnostic...) ;
- comporter une déclinaison d'actions collectives de prévention/promotion de la santé pouvant se situer à tout moment de la présence du jeune dans l'établissement (temps de vie scolaire, de cours, de restauration...) ;
- associer des partenariats extérieurs et impliquer si possible des relais durables en interne ou s'appuyer sur une équipe pluridisciplinaire ;

Chaque projet porté par l'infirmière et/ou un membre de la communauté éducative, devra être approuvé par le Conseil d'administration de l'établissement ou l'instance en tenant lieu ; une copie du PV de cette décision sera transmise à la Région pour l'instruction du projet et au plus tard avant le vote en Commission permanente.

Tout projet fera l'objet en fin d'année scolaire d'un bilan d'étape sur les actions réalisées avec si possible, des indicateurs simples et pertinents d'évaluation des actions.

Toute nouvelle subvention est subordonnée à la transmission préalable à la Région du bilan d'activité du projet précédent.

► **Modalités de transmission des projets :**

Les projets seront adressés au Conseil régional par mail sous format indiqué dans le dossier type, puis par l'intermédiaire de LYNET.

► **Modalités d'examen des projets :**

Les projets instruits par la Région seront présentés pour avis consultatif à un comité.

► **Modalités d'attribution de la subvention :**

La subvention maximum allouable est de 4 500 € dans la limite de 75 % du montant prévisionnel total du projet qui est annuel.

► **Modalités de versements de la subvention :**

Les subventions seront versées en deux fois :

- un premier acompte de 50 % au vu de la délibération,
- le solde sera versé après transmission, par l'établissement, d'un bilan financier visé par un représentant habilité. Ce document devra être transmis au plus tard le 1er octobre de l'année scolaire suivante

En cas de non transmission des pièces justificatives dans le délai imparti, le solde ne pourra être versé.

Dans le cas où les dépenses réelles seraient inférieures à la dépense subventionnable, la participation de la Région sera réduite au prorata selon la règle suivante :

$$\frac{\text{Montant des dépenses réelles} \times \text{montant subvention accordée}}{\text{Montant des dépenses prévisionnelles (dépense subventionnable)}}$$

La Région est en droit d'exiger le reversement de(s) acompte(s) versés en cas de non réalisation de l'opération, d'utilisation non conforme de la subvention, ou de non transmission des pièces justificatives dans le délai imparti.

La Région se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place.
